

Communauté de Communes Bresse et Saône

50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués : 36
en exercice : 36
présents : 31
votants : 34
abstention :
pour : 34
contre :
blanc :

Date de convocation : 19 septembre 2023

Séance du 25 septembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 25 SEPTEMBRE à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Chavannes/Reyssouze, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
		Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise
	Replonges	VERNOUX Bertrand-GAULIN Christian-PACCAUD Christine-MONTERRAT Raphaël
	Reyssouze	
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient absents les délégués suivants :

Madame Victoria POLI.

Madame Martine CARILLIER.

Monsieur Freddy BEREZYIAT a donné pouvoir à Monsieur Henri GUILLERMIN pour voter en son nom.

Madame Pascale ROBIN a donné pouvoir à Monsieur Christian GAULIN pour voter en son nom.

Madame Agnès PELUS a donné pouvoir à Madame Marie-Jeanne PESENTI pour voter en son nom.

Monsieur Christian CATHERIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Tarif de prestation d'une gravure de plaque (gravograph).

La Communauté de Communes Bresse et Saône est équipée d'un gravograph permettant la gravure de plaques.

A la demande des communes, ce service de gravure peut être réalisé par la Communauté de Communes sur deux modèles de plaques en fonction de la taille et de l'épaisseur.

Ces deux types de plaques sont achetées aux tarifs de 26,26 € TTC pour le modèle 1 (dimension 60*30, épaisseur 2,5 mm) et de 28,80 € TTC pour le modèle 2 (dimension 61*30,5, épaisseur 1,6 mm).

Compte-tenu des prix d'achat de ces deux modèles, il convient d'établir un tarif au cm² de plaque gravée en fonction du modèle, soit :

- plaque dimension 60*30, épaisseur 2,5 mm (modèle 1), soit 1800 cm² : 0,0146 € TTC/cm²
- plaque dimension 61*30,5, épaisseur 1,6 mm (modèle 2), soit 1860,50 cm² : 0,0155 € TTC/cm²

La main d'œuvre (création maquette + découpe + gravure de la 1^{ère} plaque) est estimée à 10 mn.
Chaque gravure supplémentaire nécessite 5 mn de main d'œuvre.

.../...

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 001-200071371-20230925-25092023_132-DE

Compte tenu de la rémunération horaire, un coût de main d'œuvre de 0,44 € par minute de travail sera ajouté, coût qui évoluera avec les avancements d'échelons ou de grade et en fonctions des augmentations réglementaires.

Exemple gravure plaque modèle 1, format 21x29,7 cm :
21 x 29,7 cm = 623,7 cm² (prix 0,0146 € TTC/cm²), soit 9,11 € TTC
15mn MO (prix 0,44 €/minute), soit 6,60 €
soit prix total plaque gravée 15,71 € TTC

Vu les éléments ci-dessus énoncés,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les tarifs de gravure de plaques à :

- 0,0146 € TTC/cm² pour gravure sur plaque modèle 1, dimension 600*300 mm, épaisseur 2,5 mm
- 0,0155 € TTC/cm² pour gravure sur plaque modèle 2, dimension 610*305 mm, épaisseur 1,6 mm
- 0,44 € par minute de travail, coût qui évoluera avec les avancements d'échelons ou de grade et en fonctions des augmentations réglementaires

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les factures correspondantes.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

